

Commune de LAPOUTROIE

Marché Public de Prestations Intellectuelles Mission d'assistance à Maitre d'ouvrage

CAHIER DES CHARGES

Objet du marché :

Le présent marché de prestations intellectuelles concerne la restructuration de la plateforme sportive existante à Lapoutroie située à Hachimette.

Il s'agit de réaliser deux courts de tennis couverts, deux courts de tennis extérieurs, quatre pistes de quilles ainsi qu'un plateau de softball, tout en permettant encore la pratique du football pour l'entraînement des enfants.

La Commune, maître d'ouvrage, recherche un bureau d'étude pour la faisabilité de l'opération ainsi que la réalisation d'un avant projet chiffré de l'ensemble.

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

- Le maître d'ouvrage est la commune de Lapoutroie
39 rue du Général Dufieux
68650 LAPOUTROIE
représenté par le Maire Jean Marie MULLER
et suivi administrativement par la secrétaire de mairie Rachel Hassler
- Le conseil au maître d'ouvrage, est assuré par la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin.
Unité Territoriale de Ribeauvillé
17, Rue de l'Abattoir - BP 20026
68151 RIBEAUVILLE CEDEX
Tél . : 03 89 73 23 78
Fax . : 03 89 73 37 05

représenté par la responsable de l'Unité Territoriale Anne Marie MARX-BREFIE et suivi techniquement par le Contrôleur Principal Patrick COTTEL au titre du conseil,

Le contexte:

Ce projet s'inscrit dans une démarche intercommunale d'offre sportive multi-disciplinaire.

La commune de Lapoutroie dispose d'un plateau sportif (stade de football) à Hachimette qu'elle souhaite restructurer au profit de différentes pratiques sportives: tennis, quilles, softball et football.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La mission du présent marché se décompose en trois éléments :

1. La faisabilité de l'opération
2. L'établissement de l'avant projet
3. L'estimation des coûts ainsi que des aides et subventions possibles,

1. La faisabilité de l'opération

Pour effectuer cette mission, le titulaire s'attachera à réaliser:

- Recueil et analyse de l'ensemble des données quantitatives et qualitatives à prendre en compte (pratiques sportives envisagées, sociologiques, démographiques, techniques, spatiales, réglementaires, environnementales, etc.)
- État des lieux de l'existant (bilan-diagnostic) au niveau du territoire de la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg,
- une analyse du site (respect des règlements d'urbanisme, risques, nuisances, portance des sols, réseaux, etc.)
- une première analyse comparative des caractéristiques des ouvrages à réaliser (accessibilité, respect des règlements thermiques, HQE, insertion dans le site...)
- Analyse du contexte territorial et de ses perspectives de développement et d'usage des pratiques sportives envisagées
- Analyse des besoins des différents types d'utilisateurs,
- Analyse du site pressenti d'implantation du projet (ou analyse comparative multi-critères des sites potentiels, le cas échéant)
- La vérification de la compatibilité du projet avec le foncier disponible.
- La définition des caractéristiques des divers équipements sportifs envisagés

Cette phase sera précédée par :

- le recueil et la prise de connaissance des informations existantes ayant permis de lancer le projet
- l'identification des principaux acteurs et leurs attentes vis-à-vis du projet
- l'identification des compétences mobilisables pour le projet
- l'entretien avec le maître d'ouvrage et les divers utilisateurs (clubs, etc...)
- la mise en place d'un comité de pilotage associant les élus, les associations d'utilisateurs

Documents attendus:

- L'étude de faisabilité en format papier
- Fichiers informatique de l'ensemble de la production

2 .L'établissement de l'avant projet

Sur la base des éléments de faisabilité, le bureau d'étude réalisera un avant projet des installations sportives envisagées.

Celui-ci prendra en compte l'ensemble des normes, obligations techniques, urbanistiques et environnementales en vigueur à ce jour. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des installations sportives et de ses annexes (parkings,...).

Aucun principe d'implantation n'a été arrêté : le bureau d'études pourra proposer différentes variantes d'implantation des ouvrages, qui associeront fonctionnalité et maîtrise des coûts.

A ce stade une première analyse sera faite vis à vis de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et tout handicap confondu conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

L'étude d'avant projet intégrera également les différents réseaux à mettre en place tels que les évacuations des eaux pluviales et alimentations diverses. Des variantes pourront être proposées sous réserve de respecter les principes cités préalablement.

Le titulaire fournira en outre un calendrier prévisionnel de réalisation des aménagements. Il indiquera les délais d'études et de travaux nécessaires à la finalisation de ce projet.

Documents attendus:

- plan à l'échelle 1/500 des aménagements projetés en format papier
- notice explicative
- fichiers informatiques (DXF, DWG, PDF) de l'avant projet
- calendrier prévisionnel

3 Estimation des coûts et des aides possibles

L'estimation des travaux a pour objet de préciser l'enveloppe globale à consacrer au projet, la compatibilité avec les possibilités de financement de la collectivité.

Le titulaire réalisera une estimation des aménagements proposés ainsi que des variantes possibles. Celle-ci détaillera par poste les montants des travaux envisagés.

Il fera également une estimation des coûts de fonctionnement attendus pour ces équipements.

A ce stade, le bureau d'études fournira une estimation des aides et participations prévisibles des différents partenaires ou organismes.

Documents attendus:

- Estimation globale des aménagements
- Estimation des dépenses de fonctionnement
- Estimation des aides prévisibles

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage se termine avec la validation par le maître d'ouvrage de l'ensemble des éléments de cette étude.